

**SPARTAN CHEMICAL COMPANY, INC.
SIMDUT FICHE SIGNALÉTIQUE**

SECTION I : INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

IDENTIFICATEUR DU PRODUIT

AIRLIFT TROPICAL AIR FRESHENER (AEROSOL)

USAGE DU PRODUIT : Assainisseur d'air en aérosol

NOM DU FABRICANT ET L'ADRESSE

Spartan Chemical Company, Inc.
1110 Spartan Drive, Maumee, OH 43537 USA

N° DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE MÉDICALE

888/314-6171 (24 Heures)

INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

800/537-8990

SECTION II : INGRÉDIENTS DANGEREUX :

N° CAS	% W	NOM(S) CHIMIQUE(S)	VLE			DL50	CL50
			MPT mg/m ³	LECT mg/m ³	Plafond mg/m ³		
68476-85-7	15-20	Gaz de pétrole liquéfié	1,800	----	----	Non disponible	Non disponible
64742-47-8	5-10	Distillats de pétrole	1,200 (Exxon)	----	----	Non disponible	Non disponible
64741-65-7	1-5	Distillats de pétrole	*2,900	----	*1,800 (NIOSH)	Non disponible	Non disponible
			*525 (ACGIH)				

Remarque : *Limites pour solvant Stoddard – à utiliser à titre indicatif uniquement.

SECTION III : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

POINT D'ÉBULLITION N/A	DENSITÉ (H₂O = 1) N/A	% DE SOLIDE SUR LA MASSE Inconnu
PRESSION DE LA VAPEUR Non établies	TAUX D'ÉVAPORATION (acétate de butyle = 1) < 1	POINT DE CONGÉLATION Non disponible
DENSITÉ DE LA VAPEUR (AIR = 1) Non établies		SOLUBILITÉ DANS L'EAU Complète
pH 6,0-8,0	APPARENCE ET ODEUR Parfum de fleurs tropicales	SEUIL DE L'ODEUR Non disponible
COEFFICIENT DE RÉPARTITION EAU/HUILE Non disponible		ÉTAT PHYSIQUE Bombe aérosol (liquide pressurisé)

SECTION IV : RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

POINT D'ÉCLAIR Extension de flamme : 0" NFPA 30B Aérosol Niveau 1	MÉTHODE DE DÉTERMINATION Estimation	LIMITE D'INFLAMMABILITÉ Non établies
MOYENS D'EXTINCTION Eau, CO ₂ ou produit chimique en poudre	CONDITIONS D'INFLAMMABILITÉ Sans objet	TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION Sans objet
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUSE Non établies		DONNÉES SUR L'EXPLOSIBILITÉ Sans objet

INSTRUCTIONS SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE

Utiliser un équipement ou un écran de protection nécessaire pour protéger le personnel contre tout éclatement, toute rupture ou toute fuite de récipient.

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Le produit dégage des vapeurs susceptibles de se déplacer au sol et d'être enflammées des veilleuses ou d'autres sources de combustion. À des températures élevées (49 °C/120 °F), les récipients risquent de fuir, de se rompre ou d'éclater.

SECTION V : RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : STABLE <u>X</u>	CONDITIONS D'INSTABILITÉ Non établies	CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ Non établies
INCOMPATIBILITÉ (SUBSTANCES À ÉVITER)	Oxydants forts	
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUSE	Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone	

SECTION VI : PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

VOIES DE PÉNÉTRATION PRINCIPALES : Contact oculaire, Contact avec la peau, Ingestion, Inhalation

LIMITES D'EXPOSITION

Non établies pour ce mélange.

EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË :

CONTACT OCULAIRE : Risque de provoquer une irritation oculaire accompagnée de symptômes tels que douleur, rougeur et tuméfaction.

INGESTION : Risque d'être nocif en cas d'ingestion. Les symptômes peuvent inclure nausée, diarrhée et troubles intestinaux.

CONTACT AVEC LA PEAU : Risque de provoquer une irritation de la peau accompagnée de symptômes tels que douleur, rougeur et tuméfaction.

INHALATION : L'inhalation de vapeurs ou du brouillard risque de provoquer une irritation des voies respiratoires.

EFFETS D'UNE EXPOSITION CHRONIQUE

Toute exposition prolongée au-dessus des limites d'exposition admissibles risque d'endommager les reins et le foie.

PROPRIÉTÉ IRRITANTE	SENSIBILITÉ AU PRODUIT	CANCÉROGÉNÉCITÉ
Risque de provoquer une irritation de la peau et des yeux.	Non disponible	Non

EFFETS TOXIQUES

SUR LA REPRODUCTION	TÉRATOGENÉCITÉ	MUTAGÉNÉCITÉ	EFFETS TOXIQUES SYNERGITIQUES
Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible

SECTION VII : MESURES PRÉVENTIVES

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE / MESURES D'INGÉNÉRIE :

Porter des gants imperméables en caoutchouc ou équivalent pour tout contact prolongé ou fréquent. Aucune protection oculaire n'est requise dans des conditions d'utilisation normale. Fournir une bonne aération générale. Un système de ventilation locale peut être nécessaire pour certaines opérations. Si les limites d'exposition (cf. Section II) ne peuvent être maintenues par la ventilation, envisager l'utilisation d'un respirateur homologué NIOSH adapté aux conditions d'utilisation et produits chimiques en Section II.

MESURES EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT : Aérer l'endroit. Éliminer toute source d'inflammation. Des petites quantités peuvent être évacuées dans un égout sanitaire. Des quantités plus importantes doivent, par contre, être ramassées à l'aide d'un matériau absorbant inerte et évacuées conformément aux réglementations en vigueur. Des récipients pleins ou partiellement pleins sont considérés comme déchets dangereux.

MÉTHODES POUR DISPOSER DES DÉCHETS : Ne pas perforer ni incinérer la bombe. Assurer la conformité aux réglementations en vigueur.

MÉTHODE DE MANUTENTION : Éviter contact avec les yeux et la peau. Ne pas avaler. Ne pas respirer de vapeurs ou de brouillards. Laver abondamment après toute manipulation. Contenu sous pression. Ne pas utiliser ni stocker à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

EXIGENCES D'ENTREPOSAGE : Ne pas congeler. Ne pas entreposer à des températures supérieures à 49° C (120° F). Garder hors de la portée des enfants.

RENSEIGNEMENTS D'EXPÉDITION : ORM-D, bien de consommation, produit de nettoyage, aérosol, n.o.s.

SECTION VIII : PREMIERS SOINS

YEUX : Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles cornéennes. Consulter un médecin.

PEAU : Laver abondamment la peau à l'eau et au savon. Appeler un médecin si l'irritation persiste.

INGESTION : Ne pas provoquer de vomissement. Boire d'un ou deux verres d'eau pour diluer le produit. Consulter un médecin. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne qui a perdu connaissance.

INHALATION : En cas d'irritation des voies respiratoires ou vertiges, faire sortir la victime à l'air frais. Appeler un médecin si l'irritation persiste.

SECTION IX : RENSEIGNEMENTS SUR LA PRÉPARATION

AIRLIFT TROPICAL AIR FRESHENER (AEROSOL)

DATE D'ÉMISSION : Mars 20, 2014

REMPLE : Mars 7, 2011

APPROUVÉ PAR : Ronald T. Cook/ Manager Regulatory Affairs/ Spartan Chemical Company, Inc.

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : 800/537-8990